RAPPORT DE GESTION 2 0 1 7













SOMMAIRE

1.	Ordre du jour		P. 2	2
2.	Direction de la société		P. 3	3
3.	Message du Président		P. 4	1
4.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire		P. !	5
5.	Rapport général des Commissaires aux Compte			
	financiers annuels		P. 8	3
6.	Rapport spécial des Commissaires aux Compte	s sur		
	les conventions réglementées		Р.	12
	Projet de résolutions			18
8.	Etats financiers		P. 2	21
9.	Règles et méthodes comptables de l'état annex	é	P. 2	29



1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est proposé aux Administrateurs de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 20 juin 2018 à Abidjan en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017. Quitus aux Administrateurs,
- > Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- > Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation et répartition du résultat,
- Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs,
- > Renouvellement de mandat de deux Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.



2. DIRECTION DE LA SOCIETE

Exercice de fin de Mandat Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration AHOUNE Firmin 2018 Administrateurs ALBEROLA Marc 2019 AXA REM SGP 2019 2022 DIA Mamadou EBAH Basile 2019 **ECP FII FINAGESTION** 2021 DIARRA Ousmane 2017 LE GUENNOU Vincent 2021 SARAKA-YAO Marie-Ange 2017 PETERSCHMITT Louis 2018 TAUZIAC Eric 2017 Commissaires aux Comptes **Titulaire** ERNST & YOUNG 2018 Suppléant UNICONSEIL 2018 Co-Titulaire **MAZARS** 2022

N'DABIAN Kroah Bilé

Comité de Direction

Suppléant

Président du Conseil d'Administration AHOUNE Fi	rmin
Directeur Général EBAH Ba	asile
Attaché DG Contrôle Interne / Reporting DG	
Directeur Général des Opérations	GUIVAR
Attaché chargé des projets spécifiques (DD -RSE)	
Attaché chargée des CA – AG - CAO	
D.G.A. Administration Gestion Finances	AKELE N
Directeur Logistique	

Directeur du Budget et du Contrôle de Gestion **D.G.A. Technique**Directeur Qualité Eau
Directeur Etudes et Travaux
Directeur Assainissement

D.G.A. Exploitation
Directeur Central Exploitation
Directeur Exploitation P/I

Directeur Financier et Comptable

Directeur Commercial et Clientèle

Directeur Production Abidjan

Directeur Maintenance

Directeur des Ressources Humaines

ısile	
	AKA Epse SEM Eléonore
GUIVARCH He	rvé
	KONE Bazoumana
	ALLEY Epse LAGO Chantal
AKELE Mouch	/ Jocelyn
	ZADOU Epse DEGRE Virginie
	KOUADIO Kouadio Christophe
	DEGNY Akadié Guy Florent
YOBOUE Desc	or Venance
	AW Sadat
	AKA AKPA André Olivier
	AYEMOU Ouanoumi Alain
DA CRUZ Don	
Α	NGOFI Jacob
	LOUKOU Kouamé Aimé
_	ANOUNE AUDOLINAS SOUNAS
	ANGUI Epse N'DOUME Félicité
	GOSSO Olivier
	doddo oliviei
	GNALLA Vincent Alfred Joël
	LIQUINIQUE DE L'EQUELLE
	HOUNNOU Dodji Cédrick

2022



3. MESSAGE DU PRESIDENT

Firmin AHOUNE

Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

L'année 2017 s'est achevée avec une croissance de 8%, confirmant ainsi l'évolution économique du pays amorcée depuis 2012.

L'année a essentiellement été marquée par un renforcement du positionnement de notre pays au plan international, avec notamment :

- l'accueil du 5e sommet UA/UE,
- l'entrée de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité de l'ONU.
- une progression de notre classement au Doing Business.

Dans ce contexte, notre société a poursuivi ses efforts d'amélioration qui ont porté notamment sur :

- la confirmation de la certification Qualité Sécurité Environnement de ses métiers.
- la réalisation de chantiers majeurs dont la sécurisation de l'alimentation en eau de la ville de Korhogo et le renforcement de la capacité de production d'eau potable de la ville d'Abengourou,
- le bouclage d'une nouvelle offre de service pour l'assainissement de la ville d'Abidjan qui a été communiquée à l'Etat,
- la négociation quinquennale pour la fixation de la part fermière dans le prix public de vente de l'eau potable,
- la poursuite de plusieurs chantiers d'innovation et de modernisation de nos métiers, qui ont été lancés en 2016.

Malgré un contexte difficile lié notamment, au déséquilibre financier du secteur qui a pesé fortement sur nos finances, nous avons pu assurer la continuité de service et satisfaire nos clients.

Je tiens, en votre nom, à remercier tous les collaborateurs de SODECI pour ces efforts. Ils méritent notre reconnaissance et nos sincères encouragements.



Nous voulons saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à nos collaborateurs disparus en 2017.

En 2018, la réalisation de la vision du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 se traduira par la croissance de la consommation d'eau potable et le besoin de traiter les eaux usées pour la préservation de l'environnement.

SODECI a dans ce cadre de nombreux défis à relever, notamment celui de l'amélioration du ratio de facturation d'eau potable de la ville d'Abidjan dont le niveau est encore insuffisant.

Je suis convaincu qu'avec l'engagement de nos collaborateurs et le soutien de nos institutions de tutelle, la dynamique amorcée se poursuivra en 2018 et permettra ainsi à SODECI de mieux répondre à vos attentes ainsi qu'à celles de l'Etat et de nos clients.

Merci chers actionnaires pour votre confiance et votre soutien à nos actions.



4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

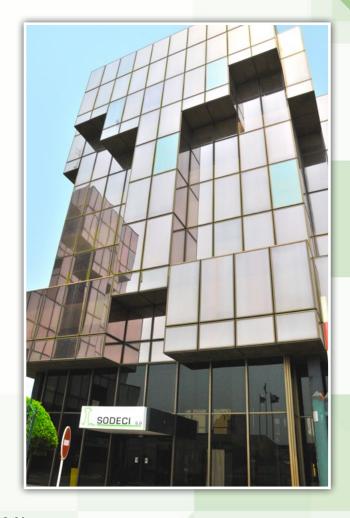
Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts afin de faire entendre la lecture du rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017 et sur les opérations intervenues au cours de ladite période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes et de vous prononcer sur les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous rappelons que, conformément aux articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers et autres documents et qui sont également adressés à :

- La Direction Générale des Grandes Entreprises;
- La Comptabilité Nationale;
- La Banque de Données Financières;
- La Direction de l'Enregistrement;
- Et la BCEAO.

Votre Conseil d'Administration se tient d'autre part à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.



Activités

En 2017, le **nombre d'abonnés** a augmenté de 9,8 %.

Données d'activités comparées	Exercice 2	016 E	xercice 20	Variation (valeur)	Variation (%)
ABIDJAN					
Nombre d'abonnés	434 242		473 347	39 105	9,0
Volume produits (km3)	161 993		164 563	2 570	1,6
Volume facturés (km3)	109 057		106 666	-2 391	-2,2
INTERIEUR					
Nombre d'abonnés	502 941		555 583	52 642	10,5
Volume produits (km3)	80 400		86 558	6 158	7,7
Volume facturés (km3))	71 526		77 862	6 336	8,9
GLOBAL SOCIETE					
Nombre d'abonnés	937 183		1 028 930	91 747	9,8
Volume produits (km3)	242 393		251 121	8 728	3,6
Volume facturés (km3)	180 583		184 528	3 945	2,2
Ratio de facturation	75%		73,5%	-1,5	-2



La **production totale** a augmenté de 3,6% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par l'accroissement régulier des abonnés, un retard dans les investissements en travaux et par des extensions de réseaux.

La **facturation annuelle** en volume progresse de 2% en raison de l'évolution des branchements sociaux réalisés dans différents quartiers.

Produits en millions de FCFA	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation (valeur)	Variation (%)
Ventes eau	54 007	54 994	987	1,8
Travaux et services vendus	33 444	35 839	2 395	7,2
Autres produits	6 091	7 615	1 524	25,0
Total produits	93 542	98 448	4 906	5,2

La hausse des produits est essentiellement due à l'évolution des travaux et des autres produits.

Charges en millions de FCFA	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation (valeur)	Variation (%)
Achat, transport et services	58 175	62 407	4 232	7,3
Charges de personnel	17 044	18 349	1 305	7,7
Amortissements, provisions et autres charges	15 617	14 971	-646	-4,1
Total charges	90 836	95 727	4 891	5,4

L'évolution des **charges** en 2017 (+5.4%) s'explique principalement par la hausse :

- Des achats et services liée à l'évolution de l'activité travaux;
- Des charges de personnel liées à l'évolution du nombre de clients.

Nous terminons l'année 2017 avec **un résultat net** de 2 723 millions de F CFA stable par rapport par rapport à l'exercice 2016.

Bilan

Le bilan de la SODECI au 31 décembre 2017 vous est présenté ci-dessous. Son total est en hausse de 14%.

En millions de FCFA	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation (valeur)	Variation (%)
Actif immobilisé net	30 731	32 619	1 888	6,1
Actif circulant	133 965	152 998	19 033	14,2
Trésorerie actif	6 464	9 260	2 796	43,3
Total actif	171 160	194 876	23 716	13,9
Capitaux permanents	52 037	50 710	-1 327	-2,6
Passif circulant	86 074	92 128	6 054	7,0
Trésorerie passif	33 049	52 038	18 989	57,5
Total passif	171 160	194 876	23 716	13,9



L'augmentation de **l'actif immobilisé net** est liée principalement aux compteurs (en rapport avec l'évolution du nombre d'abonnés), au renouvellement et à l'extension du parc automobile pour faire face aux besoins des activités.

La hausse de **l'actif circulant** résulte essentiellement de l'augmentation :

- Des créances clients liées à l'évolution de l'activité;
- Des autres créances en raison de la variation des créances Etat.

La **trésorerie-actif** augmente de 2,8 milliards de FCFA en lien avec les facilités bancaires obtenues en fin d'exercice pour faire face aux dettes fournisseurs échues.

Les capitaux permanents sont en retrait de 1,3 milliard en raison principalement de la baisse des emprunts et dettes financières diverses, en lien avec le remboursement intégral au cours de l'exercice 2017 de certains emprunts.

Le **Passif circulant** connait une hausse de 6,1 milliards entre les deux exercices. Cette situation résulte essentiellement de l'augmentation des dettes fournisseurs.





5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS Exercice clos le 31 Décembre 2017

Mazars Côte d'Ivoire Immeuble Le Longchamp 2, Boulevard Roume 01 BP 3989 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 50.000.000 R.C.C.M. Abidjan 18354 Ernst & Young, S.A. 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 12.000.000 R.C.C.M. Abidjan 7118

Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, S.A. SODECI 01 BP 1843 Abidian 01

Le 15 mai 2018

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, S.A. (SODECI) tels qu'ils sont joints au présent rapport en annexe 2,
- · les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, S.A. (SODECI) comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) et l'état annexé.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Points clés d'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des créances clients

Certains clients de la SODECI ne paient ou ne peuvent régler leurs factures ; ce qui entraine la nécessité de constituer des provisions pour créances irrécouvrables. Les provisions constituées sont faites au regard de l'expérience historique des niveaux de recouvrements sulvant l'antériorité des créances et tiennent compte de la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublic, etc.). Le calcul de cette provision implique un jugement significatif, particulièrement quant à l'évaluation des recouvrements futurs.

Nous avons examiné l'information utilisée pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables en considérant les recouvrements historiques et le niveau des créances douteuses au fil du temps. Spécifiquement, nous avons :

- passé en revue l'historique réel des impayés de la SODECI;
- Revu et testé l'efficacité des contrôles clés afin d'identifier les créances en souffrance ainsi que le niveau de provisionnement requis;
- Testé les contrôles sur les saisies de données dans le système ainsi que la fiabilité des calculs de la provision;
- revu le processus de rapprochement des comptes ainsi que celul d'approbation des provisions déterminées par la direction.

Sur la base de nos travaux, nous avons conclu que la méthodologle de détermination de la provision pour créances douteuses comprenant le modèle, les hypothèses et les données essentielles utilisées par la société pour estimer le montant de la provision est acceptable en la circonstance.

Reconnaissance du chiffre d'affaires non encore facturé aux abonnés

En fin de période, la Direction de la société estime les quantités d'éau livrées, mais non encore facturées, les valorise et les enregistre dans le chiffre d'affaires. Ainsi, au 31 décembre 2017, un produit d'un montant de FCFA 7 milliards a été enregistré dans les états financiers de la société.

Le processus de valorisation de l'eau livrée non encore facturée fait appel à l'estimation de quantités relatives d'eau consommées. Cette estimation est déterminée sur la base des habitudes de consommations des clients.

En raison de l'importance des montants en jeu et du fait qu'ils reposent sur des hypothèses fortes, laissant une place importante au jugement de la direction, nous avons considéré que ce sujet est un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- apprécier si les estimations des quantités d'eau consommées, mais non facturées sont conformes aux règles et principes comptables prescrits par le système comptable ouest africain;
- vérifier le mode de calcul suivi pour procéder à l'estimation suscitée.

Sur la base de nos travaux, nous pouvons conclure que le chiffre d'affaires afférent à l'eau livrée non encore facturée est exhaustif.

3



Autre information relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel comptable

Nous vous informons que depuis le 1^{er} Janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire.

La mise en application de ce nouveau référentiel comptable nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation des comptes comparatifs 2017 en application des dispositions du SYSCOHADA révisé (compte pro-forma) pour le bilan d'ouverture des états financiers de l'exercice 2018. Ces comptes pro-forma pourraient être différents de ceux soumls à votre approbation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'incidence du changement de référentiel n'a pas encore été chiffrée par la société.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Consell d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

4



Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce solt sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

Armand Fandohan

Expert-Comptable Diplômé

Associé

Jean-François Albrecht Expert-Comptable Diplômé

Associé



6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 Décembre 2017

Mazars Côte d'Ivoire Immeuble Le Longchamp 2, Boulevard Roume 01 BP 3989 - Abidjan 01 S.A. au capital de FCFA 50.000.000 R.C.C.M. Abidjan 18354 Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, S.A. SODECI 01 BP 1843 Abidjan 01

Le 15 mai 2018

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'Administration.



1.1 Contrat de prestations de services conclu avec AWALE CORPORATION

Administrateur commun

: Monsieur Eric Tauziac

Nature et objet

: Interconnexion des sites de la SODECI et fourniture de capacités de transmissions des données entre ces différents sites par le biais d'un réseau de paires de fibres optiques réalisé par AWALE CORPORATION. La convention a été signée le 9 février 2016 pour une durée de cinq ans, à compter de cette date. Les prestations ont effectivement démarré au cours de l'exercice 2017.

Modalités et rémunération

: Les prestations fournies par AWALE comprennent une rémunération fixe de FCFA 100 mille HT de frais de raccordement par site, une location mensuelle de capacité par site dont le prix varie entre FCFA 275 mille HT et FCFA 600 mille HT, la participation mensuelle à la maintenance par site d'un montant variable de FCFA 54 mille HT à FCFA 90 mille HT en fonction de la capacité de transmission, ainsi qu'un loyer mensuel forfaitaire de FCFA 80 mille HT pour les routeurs et accessoires. Les charges supportées par SODECI au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élèvent à FCFA 51 millions.

1.2 Convention d'avance de fonds de SIDIP en faveur de SODECI

Administrateur commun : Messieurs Diarra Ousmane, Ahouné Firmin, Eric Tauziac

Nature et objet : Mise à la disposition de SODECI par SIDIP d'une avance de

trésorerie de FCFA 200 millions en décembre 2017, pour une durée de 12 mois, rémunérée au taux d'intérêts de 4% l'an,

payable à la fin de chaque mois civil,

Modalités et rémunération : Les charges d'intérêts supportées par SODECI au titre de

l'exercice 2017 s'élèvent à FCFA 222 mille hors taxes.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursui de au cours du dernier exercice.



2.1 Avenant nº1 à la convention de bail conclue avec la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, CIE

Administrateurs communs : Messieurs Vincent Le Guennou, Ousmane Diarra, Louis Peterschmitt, Marc Alberola, Eric Tauziac, ECP FII Finagestion.

Nature et objet : Location à la CIE d'un immeuble composé d'une tour de huit

étages, d'une galette, d'un parking souterrain et de parkings extérieurs. La convention signée en date du 1er février 1993 a fait l'objet d'un avenant signé au cours de l'exercice 2015, avec effet rétroactif au 1er juillet 2014. L'avenant proroge le bail initial pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2014.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel est de FCFA 66 millions. Le loyer perçu par

SODECI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à

FCFA 265 millions.

2.2 Convention de bail conclue avec le Groupement des Services Eau et Electricité, GS2E

Administrateurs communs : Messieurs Marc Alberola, Basile Ebah, Eric Tauziac

Nature et objet : Location à GS2E d'un local d'une superficie de 633.83 m² sis au

Rez-de-chaussée de la Tour SODECI et des places de parking situées au sous-sol et sur les aires extérieures de la Tour. Cette convention en date du 30 juillet 2015 est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre

2015) renouvelable par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel est de FCFA 8,6 millions. Le loyer perçu par

SODECI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à

FCFA 34 millions.

2.3 Convention de mise à disposition de personnel conclue avec la Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité, (SGA2E)

Dirigeant concerné : Monsieur Akélé Jocelyn, Directeur Général Adjoint du Pôle
Administration Gestion Finances de la SODECI, par allleurs

Administrateur à SGA2E

Nature et objet : Détachement de Monsieur Aka Krougba (salarié SODECI) auprès

de SGA2E pour assurer les fonctions de Directeur Général de

ladite société.

Modalités et rémunération : Les charges salariales (salaire, charges fiscales et sociales sur

salaire) refacturées s'élèvent à FCFA 11,4 millions par trimestre. Le montant perçu par SODECI au titre de l'exercice clos le

31 décembre 2017 s'élève à FCFA 45,5 millions de FCFA.



2.4 Convention d'assistance générale conclue avec ERANOVE

Administrateurs communs

: Olivier Bouygues, Marc Alberola, Eric Tauziac, Ecp Fii Finagestion

Madame Isabelle Scemana, Vincent Le Guennou

Nature et objet

: Les prestations d'assistance générale portent sur les domaines juridiques, financier, comptable, informatique, technique, des ressources humaines et du management. Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Modalités et rémunération

: Ces diverses prestations sont rémunérées au taux de 3,93% du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'exercice précédent et font l'objet de facturations trimestrielles. Le montant total comptabilisé en charges par SODECI au titre de ces prestations s'élève à FCFA 1,9 milliard hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.5 Convention d'assistance générale conclue avec le Groupement des Services Eau et Electricité, GS2E

Administrateurs communs

: Messieurs Basile Ebah, Marc Alberola, Eric Tauziac

Nature et objet

: Convention de services pour la réalisation de prestations dans les

principaux domaines suivants :

- ressources humaines et formation;
- audit exploitation eau;
- systèmes d'information ;
- finances, comptabilité, achat et assurances ;
- conseil juridique;
- ingénierie financière, études et maîtrise d'œuvre ;
- qualité, sécurité et environnement.

En retour, la SODECI met du personnel et des moyens à disposition de GS2E qu'elle lui refacture mensuellement.

Modalités et rémunération

: Sur l'exercice 2017, le coût total facturé au titre des prestations rendues à SODECI par GS2E s'est élevé à FCFA 2,8 milliards hors taxes.

Les coûts refacturés par SODECI à GS2E s'élèvent à FCFA 854 millions hors taxes.



2.6 Convention d'assistance médicale curative conclue avec la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, CIE

Administrateurs communs

 Messieurs Olivier Bouygues, Vincent Le Guennou, Ousmane Diarra, Louis Peterschmitt, Marc Alberola, Eric Tauziac, Ecp Fii Finagestion Madame Isabelle Scemana

Nature et objet

 Assistance médicale curative. Cette convention autorise le personnel de la SODECI à recevoir des soins médicaux au sein de la CIE.

Modalités et rémunération

: Les charges supportées par SODECI sur l'exercice 2017

s'élèvent à FCFA 30 millions.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

Armand Fandohan Expert-Comptable Diplômé

Associé

Jean-François Albrecht Expert-Comptable Diplômé

Associé



Rester à l'écoute

pour une meilleure prise en compte des besoins des clients.





7. PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017, du bilan et du compte de résultat net au 31 décembre 2017, ainsi que du Rapport Général des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête au chiffre de **2 722 631 753 FCFA** le montant du bénéfice net de cet exercice, après imputation de l'impôt y afférent.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales approuve toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice 2017 s'élève à **2722 631 753 FCFA** et compte tenu du Report à Nouveau antérieur de 763 446 800 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 3 486 078 553 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de 2 700 000 000 FCFA
- le solde au Report à Nouveau, soit 786 078 553 FCFA

L'Assemblée Générale fixe à 300 FCFA bruts par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2017 à chacune des 9 000 000 actions composant le capital soit 270 FCFA nets par action. Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale dans les vingt jours suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale

Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de madame SARAKA-YAO Marie-Ange, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de monsieur TAUZIAC Eric, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de nommer, l'ETAT de Côte d'Ivoire en tant qu'Administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Monsieur BEHIBRO Fidèle est désigné par l'ETAT comme son représentant permanent au Conseil d'Administration.

Huitième résolution

Sur proposition d'ERANOVE, l'Assemblée Générale décide de nommer, monsieur DASSE Hanagbo, en qualité d'Administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme annuelle de 29 000 000 de FCFA dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

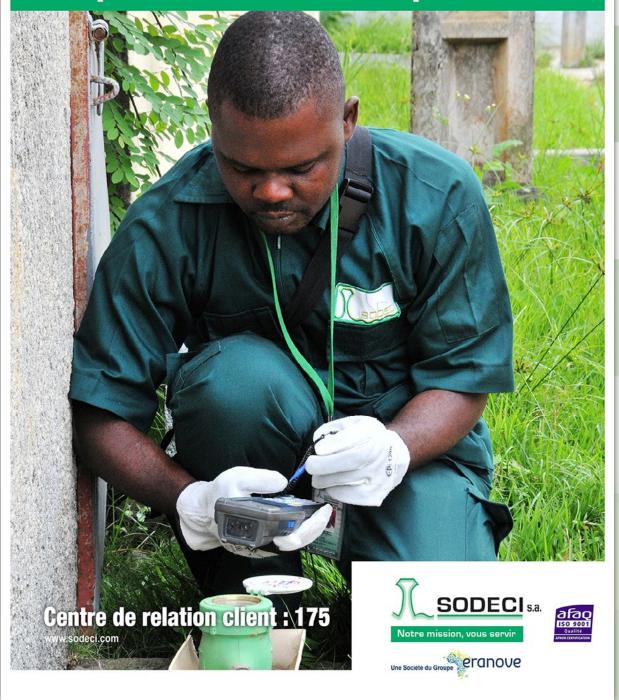
Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.



Une équipe

de professionnels pour un service de qualité.





L'assainissement pour un cadre de vie sain.





8. ETATS FINANCIERS



BILAN

1			Exercice 2017		Exercice 2016
ACT	IF.	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
ACT	IF IMORII ISE (4)				
ACT	IF IMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées				
AX	Frais d'établissement				
AY AC	Charges à répartir		-		
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et développement				
AF	Brevets, licences et logiciels	3 788 797 311	3 391 375 126	397 422 185	439 667 421
AG AH	Fonds de commerce Autres immobilisations incorporelles	116 956 903	116 956 903	_	_
	Autres infinobilisations incorporelles	110 330 303	110 930 303		
Al	Immobilisations corporelles	=== 100 001		=== 100 001	550 400 004
AJ	Terrains	558 160 031	0.000.455.440	558 160 031	558 160 031
AK	Batiments	11 452 516 261	8 806 155 119	2 646 361 142	413 676 737
AL	Installations et agencements	14 632 778 628	6 807 534 828	7 825 243 800	10 408 044 359
AM AN	Matériels Metériels de transport	27 459 777 567 14 557 595 874	14 256 253 540	13 203 524 027 5 889 572 323	11 699 000 131 5 062 786 048
AIN	Matériels de transport	14 557 595 674	8 668 023 551	5 669 572 323	5 002 700 040
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	248 793 333		248 793 333	164 653 319
AQ	Immobilisations financiéres	040 700 000		040 700 000	040 700 000
AR	Titres de participations Autres immobilisations financières	219 700 000	05 007 445	219 700 000	219 700 000
AS	Addres immobilisations linancieres	1 665 662 227	35 927 415	1 629 734 812	1 765 424 580
AW	(1) dont H.A.O. : Brut Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	74 700 738 135	42 082 226 482	32 618 511 653	30 731 112 626
ACT	IF CIRCULANT				
ACT	IF CIRCULANT				
BA	Actif circulant HAO				
ВВ	Stocks				
ВС	Marchandises				
BD	Matiéres premières et autres approvisionnements	13 000 890 253	385 021 917	12 615 868 336	11 943 966 221
BE	Encours	4 000 045 000		4 000 045 000	005 704 070
BF	Produits fabriqués	1 933 645 639		1 933 645 639	925 701 370
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	5 185 483 044		5 185 483 044	7 738 661 652
BI	Clients	148 341 520 649	33 439 574 490	114 901 946 159	108 915 111 440
BJ	Autres créances	19 355 575 271	994 971 405	18 360 603 866	4 441 458 033
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	187 817 114 856	34 819 567 812	152 997 547 044	133 964 898 716
TRE	SORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement				
BR	Valeurs à encaisser			-	-
BS	Banques, CCP,caisses	9 301 598 319	41 938 703	9 259 659 616	6 463 840 216
ВТ	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	9 301 598 319	41 938 703	9 259 659 616	6 463 840 216
BU	Foart do conversion, actif (IV)	-			
ВО	Ecart de conversion - actif (IV) (perte probable de change)				
BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	271 819 451 310	76 943 732 997	194 875 718 313	171 159 851 558



BILAN

PAS	SIF	Exercice 2017	Exercice 2016
CAP	ITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA	Capital	4 500 000 000	4 500 000 000
СВ	Actionnaires capital non appelé		
СС	Primes et réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	255 906 342	255 906 342
CE CF	Ecart de réevaluation Réserves indisponibles	1 045 087 734 909 800 000	1 045 087 734 909 800 000
CG	Réserves libres	2 911 725 555	2 911 725 555
СН		ou -) 763 446 800	756 315 155
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou pe	erte -) 2 722 631 753	2 707 131 645
СК	Autres capitaux propres		
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	60877913	
СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	13 169 476 097	13 085 966 431
DET	TES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)		
DA	Emprunts	3 779 701 721	7 514 745 494
DB	Dettes de crédit bail et assimilées	3 118 504 430	2 400 359 930
DC	Dettes financières diverses	24 433 159 238	22 375 323 407
DD DE	Provisions financières pour risques et charges (1) dont H.A.O.	6 208 831 019	6 660 792 134
DL	(1) dont 11.A.O.		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	37 540 196 408	38 951 220 965
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	50 709 672 505	52 037 187 396
PAS	SIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées HAO	589 730 490	1 223 195 112
DI	Clients, avances reçues	19 972 606 231	19 399 553 922
DJ	Fournisseurs d'exploitation	50 952 765 983	36 209 081 393
DK	Dettes fiscales	11 295 052 325	20 797 280 170
DL	Dettes sociales	3 852 181 338	3 046 844 080
DM	Autres dettes	5 465 276 829	5 398 135 513
DN	Risques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	92 127 613 196	86 074 090 190
TRE	SORERIE PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		
DS	Banques, découverts	52 038 432 612	33 048 573 972
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	52 038 432 612	33 048 573 972
DU	Ecarts de conversion - Passif (V)		
	Eduto do convension - 1 assir (v)		
DZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	194 875 718 313	171 159 851 558
N°d'id	entification fiscale : 0100984A		



COMPTE DE RÉSULTAT

СНА	RGES				Exercice 2017	Exercice 2016
ACTI	VITES D'EXPLOITATION					
RA RB	Achats de marchandises Variation de stocks	(Marge brute s	(+ ou -) ur marchandises voir TB)			
RC RD	Achats de matières premiè Variation de stocks		(+ ou -) ur marchandises voir TG)		18 494 756 298 -690 134 239	16 492 781 627 -8 078 553
RE RH RI	Autres achats Variation de stocks Transports		(+ ou -)		18 516 056 857 1 955 530 397	18 256 235 375 2 137 152 091
RJ RK RL	Services extérieurs Impôts et taxes Autres charges				24 130 878 994 1 956 087 512 4 395 313 690	21 296 581 541 1 576 774 413 4 462 971 944
RP	Charges de personnel (1)	4 047 706 025	(Valeur ajoutée voir TN)		18 348 822 304	17 044 158 781
RS	(1) dont personnel extérieu Dotations aux amortisseme	(Excédent br	1 903 601 417 rut d'exploitation voir TQ)		6 912 115 843	6 937 944 564
RW	Total des charges d'expl	pitation (Résultat d'exploitation	on voir TY)		94 019 427 656	88 196 521 783
	DUITS VITES D'EXPLOITATION	(roodial d Sypiolalic	77 VOI. 177)			
TA TB TC TD TE	Ventes de marchandises MARGE BRUTE SUR MA Ventes de produits fabriqu Travaux, services vendus Production stockée (ou dé	és	42 141 265 (+ ou -)	33 137 957	42 141 265 54 995 767 896 34 269 050 195 1 007 944 269	33 137 957 54 008 120 427 31 948 704 111 130 145 953
TF TG	Production immobilisée MARGE BRUTE SUR MA		74 450 835 598	71 319 108 231	1 982 695 297	1 716 840 814
TH TI TJ	Produits accessoires CHIFFRE D'AFFAIRES (1 (1) dont à l'exploitation) (TA+TC+TD+TH)	91 269 534 900	87 982 585 098	1 962 575 544	1 992 622 603
TK TL TN TQ	Subventions d'exploitation Autres produits VALEUR AJOUTEE EXCEDENT BRUT D'EXP	LOITATION	25 920 707 371 7 571 885 067	27 314 857 060 10 270 698 279	419 022 414	1 699 703 633
TS TT	Reprises de provisions Transferts de charges				1 603 107 664	203 098 417
TW	Total des produits d'expl RESULTAT D'EXPLOITA		2 262 876 888	3 535 852 132	96 282 304 544	91 732 373 915
170	Bénéfice (+) ; Perte (-)		2 202 0.0 000	-0 000 002 102		
N°d'ide	entification fiscale : 0100984A					



COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES					Exercice 2017	Exercice 2016
RW Repo	ort Total des charges d'exploitation				94 019 427 656	88 196 521 783
·	FINANCIERE					
					540.057.400	000 045 407
	financiers				549 057 103	689 015 197
	es de change tions aux amortissements et aux pro	isions				
	l des charges financières	71310113			549 057 103	689 015 197
	(Résultat financier voir UG)		-/	0.000.00	000 010 101
	l des Charges des activités ordina	ires			94 568 484 759	88 885 536 980
	TIVITES ORDINAIRES (H.A.O)					
	urs comptables des cessions d'immo	bilisations			433 168 840	187 938 736
	ges H.A.O.				27 204 638	220 447 201
	tions H.A.O I des Charges H.A.O				60 877 913 521 251 391	408 385 937
30 Total	(Résultat H.A.O voir UP)				321 231 331	400 303 931
SQ Partio	cipation des travailleurs					
	ts sur le résultat				839 890 079	1 541 967 996
SS Total	participation et impôts				839 890 079	1 541 967 996
ST TOTA	AL GENERAL DES CHARGES				95 929 626 229	90 835 890 913
	(Résultat net voir UZ)					
PRODUITS	5					
TW Repo	ort total des produits d'exploitation				96 282 304 544	91 732 373 915
UA Reve	enus financiers				1 391 601 810	1 480 906 158
UC Gains	s de change					
	ises sur provisions					
	sfert de charges					
UF Tota	I des produits financiers				1 391 601 810	1 480 906 158
UG RESI	ULTAT FINANCIER	(+ ou -)	842 544 707	791 890 961		
	l des produits des activités ordina		042 044 707	751 050 501	97 673 906 354	93 213 280 073
UI RESI	ULTAT ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	3 105 421 595	4 327 743 093		
٠,		951 247 / 1 188 240 813	}			
	uits de cessions d'immos				244 217 191	13 602 521
	uits H.A.O.				734 134 437	316 139 964
	ises HAO					
	sfert de charges				070 254 620	200 740 405
UO Tota	I des produits HAO				978 351 628	329 742 485
UP RES	ULTAT HAO		457 100 237	-78 643 452		
UT TOT	AL GENERAL DES PRODUITS				98 652 257 982	93 543 022 558
			1			
	ULTAT NET efice (+) ; Perte (-)		2 722 631 753	2 707 131 645		
N°d'identificati	ion fiscale : 0100984A					



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG=FRF

- Charges décaissasbles restantes] à l'exlusion des cessions
- + Produits encaissasbles restants] d'actif immobilisé

			E.B.	.E.		7 571 885 067
SA Frais financiers		549 057 103	TT	Transferts de charges d'	exploitation	
SC Pertes de change			UA	Revenus financiers		1 391 601 810
SL Charges HAO		27 204 638	UE	Transfert de charges fina	ancières	
SQ Participation			UC	Gains de change		
SR Impôts sur le résultat		839 890 079	UL	Produits H.A.O.		734 134 437
			UN	Transferts de charges H	.A.O.	
TOTAL (I)		1 416 151 820	TOT	AL (2)		9 697 621 314
CAFG : Total (II) - Total (I)			=	8 281 469 494	(N-1):	9 616 314 007
AUTOFINANCEMENT (A.F.)						
AF '= CAFG -Distributions de dividend	des dans l'exercice (1)					
AF =	8 281 469 494	-2 700 000 000	=	5 581 469 494	(N-1):	6 376 314 007

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E)

Var. B.F.E '= Var. Stock (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

- (1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris le acomptes sur dividendes
- (2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

			Er	mplois		Ressources
Var	riation des stocks : N - (N-1)		au	ugmentation (+)		diminition (-)
BC	Marchandises				ou	
BD	Matières premières			671 902 115	ou	
BE	En-cours				ou	
BF	Produits frabriqués			1 007 944 269	ou	
Α	Variation globale nette des st	ocks		1 679 846 384	ou	
Var	riation des créances : N - (N-1)					
BH					ou	2 553 178 608
BI	Clients			5 986 834 719	ou	2 333 170 000
BJ	Autres créances			13 919 145 833	ou	
BU				13 313 143 033	ou	
В	Variation globale nette des cr	váanaa		17 352 801 944		
В	variation globale fiette des ci	earice		17 332 001 944	ou	
	riation des dettes circulantes : N	I - (N-1)				
DI	Clients, avances reçues				ou	573 052 309
DJ	Fournisseurs d'exploitation				ou	14 743 684 590
DK	Dettes fiscales			9 502 227 845	ou	
DL	Dettes sociales				ou	805 337 258
DM	Autres dettes				ou	67 141 316
DN	Risques provisionnés				ou	
DU	Ecarts de conversion - Passif				ou	
C	Variation globale nette des de	ettes circulantes		-6 686 987 628	ou	
VA	RIATION DU B.F.E. = (A) + (B) +	(C)		12 345 660 700	ou	
	CEDENT DE TRESORERIE D'EX E = EBE - Variation BFE - Product	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		2017		2016
	cédent brut d'exploitation			7 571 885 067		10 270 698 279
- Va	ariation du B.F.E. (- si emplois ; + :	si ressources)	('- ou '+)	-12 345 660 700		-24 316 156 873
- Pr	roduction immobilisée			-1 982 695 297		-1 716 840 814
EX	CEDENT DE TRESORERIE D'EX	PLOITATION		-6 756 470 930		-15 762 299 408

N°d'identification fiscale: 0100984A

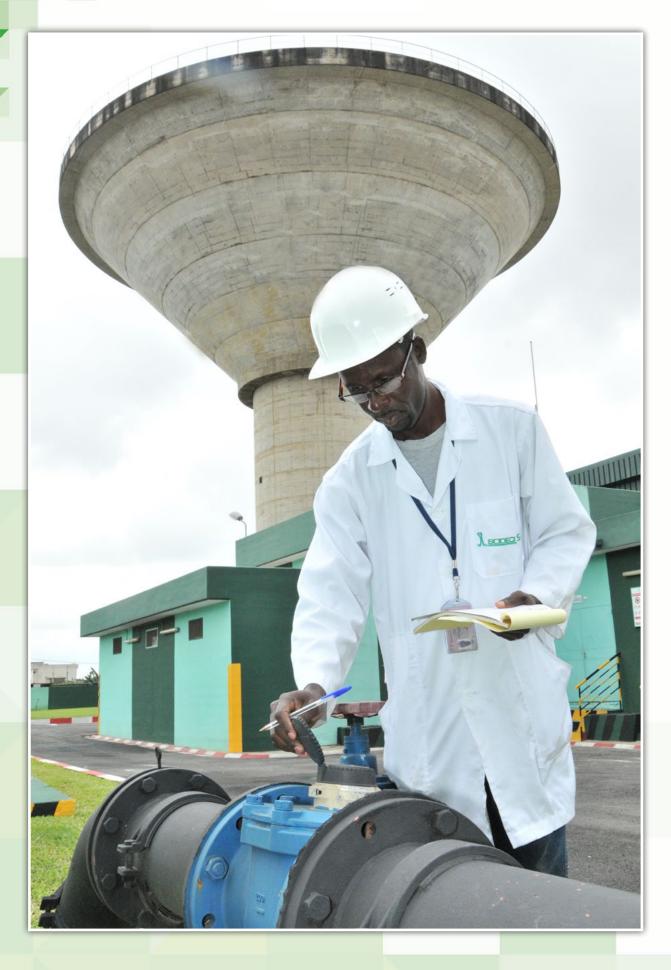


TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

			Exercice 20		Exercice 2016
			Emplois	Ressources	(E - ; R+)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS				
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)				
FB	Croissance interne Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles		53 489 849		-448 360 065
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles		8 070 054 614	42 301 189	-9 341 542 451
FD	Croissance externe Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		66 226 234	201 916 002	97 757 513
FF	INVESTISSEMENT TOTAL		7 945 553 506	201 010 002	-9 692 145 003
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOIT (cf. supra : Var. B.F.E.)	FATION	12 345 660 700 ou		-24 316 156 873
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF+FG)		20 291 214 206		-34 008 301 876
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. ; H.A.O.)		633 464 622 ou		7 323 823
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)				
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	financières			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER		20 924 678 828		-34 000 978 053
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (Emplois)/C.A.F.G (Ressources)		2 700 000 000	8 281 469 494	6 376 314 007
' -	Dividendes (Emplois)/O.A.r .O (Nessources)		2 700 000 000	0 201 403 434	0 370 314 007
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES				
FM FN	Augmentations de capital par apports nouveaux Subventions d'investissement				
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant))			
	,				
Γ0	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS		E 064 060 934	4 244 420 045	2 740 250 204
FQ FR	Emprunts (2) Autres dettes financières (2)		5 064 960 821	4 214 130 915	-2 718 359 381 2 603 877 364
	(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois				
				4 = 00 000 = 00	
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT			4 730 639 588	6 261 831 990
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		16 194 039 240 ou		-27 739 146 063
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE				
	Trésorerie nette				
FU	à la clôture de l'exercice +ou-	-42 778 772 996			
FV	à l'ouverture de l'exercice +ou-	-26 584 733 756			
FW	VARIATION TRESORERIE (+ si Emploi ; - si Ressources)	-16 194 039 240	ou	16 194 039 240	27 739 146 063
Nota	Contrôle : D = VIII avec signe opposé a : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences 'bi	lantielles"			
CON	ITRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)			Emplois	Ressources
	Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1)			3 214 913 918 ou	
	Variation du B.F global (F.d.R.) : BFG(N) - BFG(N-1) Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N-1)			12 979 125 322 ou ou	16 194 039 240
TOT				16 194 039 240 =	16 194 039 240

N°d'identification fiscale : 0100984A







9. REGLES ET METHODES COMPTABLES DE L'ETAT ANNEXE



ETAT ANNEXE Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

L'état annexé aux états financiers présente les principales règles et méthodes comptables appliquées par la SODECI pour établir ses états financiers, les règles spécifiques et les autres informations nécessaires pour l'appréciation des états financiers.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables définis par :

- l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit comptable en vigueur en Côte d'Ivoire;
- les normes IFRS pour certains aspects spécifiques, notamment les provisions pour les avantages liés au personnel (médailles du travail, IFC complémentaire et les avantages post-emploi) depuis l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Particularités concernant certains postes

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont totalement amortis au 31 décembre 2017. Les logiciels, les frais de développement et les études informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation prévues qui sont comprises entre 3 et 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût de revient et sont comptabilisées au coût historique. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées conformément à la loi de finances 1995 par application d'un coefficient de 1,4 sur les immobilisations existantes au 12 janvier 1994. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur la base de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments industriels et administratifs	20 ans
Matériel et outillage	7-10 ans
Compteurs SODECI	10 ans
Matériel de transport et agencements véhicules	3-5 ans
Engins de travaux publics	5 ans
Matériel de bureau	7-10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier des agents	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODECI sont enregistrées au coût d'acquisition et comprennent au 31 décembre 2017 :

- le solde du prêt AFD (Assainissement) pour 807,7 millions de FCFA,
- un prêt (BICT) accordé à l'Etat de 15,3 millions de FCFA, suite à la transformation d'un avoir bancaire après liquidation, ce prêt est provisionné à 100%,
- une participation dans la société immobilière LOGIVOIRE de 8,5 millions de FCFA, provisionnée à 100 %,
- une participation de 211,2 millions de FCFA représentant 33% du capital de GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité), un GIE créé par SODECI et CIE le 09 mai 2006 et ayant débuté ses activités le 1er juillet 2006,
- une participation de 8,5 millions de FCFA représentant 17% du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés.
- des dépôts et cautions versés pour un montant total de 810 millions de FCFA.



Stocks

Les stocks sont suivis en inventaire permanent et sont valorisés par la méthode du coût moyen pondéré.

- Les compteurs produits par la SOCA et les compteurs « retours terrains » sont évalués à un coût préétabli en cours d'année. Ce coût préétabli est ajusté en fin d'exercice au coût réel de production lors de l'arrêté des comptes.
- Les biens stockés importés, facturés et non réceptionnés au 31 décembre 2017 sont comptabilisés en marchandises en cours de route (stocks flottants) pour un montant de 5 474,9 millions de FCFA.
- Jusqu'au 31 décembre 2014 le calcul des provisions pour dépréciations était basé sur la rotation des stocks. Suivant cette méthode, les biens stockés qui n'avaient pas enregistré de sortie depuis trois ans étaient systématiquement dépréciés à 100%. Au cours du troisième trimestre 2015, la SODECI a décidé d'affiner cette méthode. Les travaux réalisés à cet effet ont porté sur la possibilité ou non de pouvoir utiliser sur les installations et sur les réseaux d'eau potable existant les stocks dépréciés à 100%. Ces mêmes travaux ont été menés au titre de l'exercice 2017. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est ainsi passé de 366,8 millions de FCFA l'exercice précédent à 385 millions de FCFA à fin décembre 2017.

Clients et comptes rattachés

Client Etat: Ce poste comprend l'ensemble des créances relatives aux activités eau, assainissement et travaux. Le risque de non recouvrement des créances du secteur public et parapublic est évalué en fonction de la nature du client. Des compensations sont régulièrement effectuées. Les créances « compensables » ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation quels que soient les retards de règlement. Les créances « non compensables » sont assimilées à des privés (les sociétés d'Etat en liquidation, les EPN, les mairies et les sociétés d'Etat) et donc provisionnées.

Les provisions pour dépréciation des créances sur les clients sont déterminées en tenant compte de :

- la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublic, ...),
- l'antériorité des créances,
- la non compensation des créances débitrices et créditrices,
- la couverture des créances actives,
- l'augmentation du risque de non recouvrement pour les impayés multiples sur des clients actifs.

Créances clients activité Eau

Toutes les provisions sur les créances sont constituées pour la part de chiffre d'affaires revenant à la SODECI (rémunération du fermier dans le contrat d'affermage), hors taxes (TVA, Surtaxes et Fonds de développement) et nettes des avances sur consommations. Les clients Etat (Administration, EPN et sociétés d'Etat compensables ne font pas l'objet de dépréciations).

- Taux de dépréciation 95% pour les créances sur les clients privés résiliés (ménages et entreprises).
- Taux de dépréciation de 95% pour les créances antérieures à un an (privés ménages actifs).
- Taux de dépréciation de 80% pour les créances de l'année en cours lorsqu'il existe des impayés multiples sur la police du client, c'est-à-dire plus d'une facture échue (privés ménages actifs).
- Le risque de non recouvrement des créances sur les gros clients actifs (entreprises) est apprécié individuellement et tient compte du résultat des procédures de recouvrement engagées, de la solvabilité du client et de l'ancienneté de la créance. C'est au vue de cette analyse que le taux de provision est déterminé.

Créances clients activité travaux

Les créances sur les entreprises du secteur privé et sur les personnes physiques sont provisionnées à hauteur de 50% (pour les créances de plus d'un an d'ancienneté) et de 95% pour les créances douteuses.

Les consommations d'eau non encore relevées et donc non facturées à la date de clôture, dénommées « eau en compteur », représentent des produits à recevoir qui sont calculés selon une méthode statistique pour la part SODECI. Les travaux en cours de réalisation en fin d'année (les travaux neufs, travaux de renouvellement et travaux d'entreprise) sont évalués et comptabilisés en produits à recevoir afin de prendre en compte la marge à l'avancement sur l'exercice clôturé.

Provisions pour risques et charges

Elles s'élèvent à 6 269,7 millions de FCFA et sont constituées :

 des droits acquis par le personnel pour 3 558,1 millions de FCFA au titre des « indemnités de fin de carrière », évalués conformément à la norme IAS 19 (avantages du Personnel) sur



- la base de l'article 40 de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire,
- d'avantages liés au personnel (médailles du travail, eau des retraités) pour 798,2 millions de FCFA
- des risques juridiques issus d'un suivi individuel des litiges en cours pour 67,1 millions de FCFA
- de divers autres risques et charges d'exploitation appréciés au cas par cas pour 1 785,4 millions de FCFA.
- des amortissements dérogatoires pratiqués sur le matériel pris en crédit-bail conformément aux dispositions de l'annexe fiscale 2017 pour 60,9 millions de FCFA

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des provisions constituées dans les comptes de la société est présenté ci-après (en milliers de FCFA).

DESIGNATION	Provisionsau 31/12/2016	Dotations aux provisions	Reclassements	Reprises de provisions	Total provisions au 31/12/2017
CREANCES CLIENTS ACTIVITE EAU	27 757 674	3 890 219	0	222 722	31 425 171
FRAIS DE RECOUVREMENT CHEQUES IMPAYES	266 307	40 144	0	36 628	269 823
CREANCES/TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION	834 634	154 225	0	0	988 859
DEPRECIATION CREANCES EXPLOITATION EAU	28 858 616	4 084 588	0	259 351	32 683 853
CREANCES CLIENTS AUTRES ACTIVITES	670 596	85 247	0	122	755 722
TOTAL DEPRECIATION CLIENTS	29 529 212	4 169 835	0	259 472	33 439 574
DEPRECIATION/STOCKS	366 789	18 232	0	0	385 021
DEPRECIATION/AUTRES DEBITEURS	1 050 858	79 698	0	135 586	994 971
DEPRECIATION/COMPTES FINANCIERS	83 215	0	0	41 277	41 939
DEPRE. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 927	0	0	0	35 927
TOTAL DEPRECIATION AUTRES ACTIFS	1 536 790	97 931	0	176 862	1 457 859
TOTAL PROV. POUR DEPRECIATIONS	31 066 003	4 267 765	0	436 334	34 897 434
PERSONNEL (IFC, MEDAILLES, IFRS EAU)	3 986 435	752 399	0	382 461	4 356 372
RISQUES JURIDIQUES	310 370	6 723	0	250 000	67 094
RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	2 363 988	392 025	0	970 646	1 785 366
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0	60 878			60 878
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	6 660 793	1 212 024	0	1 603 108	6 269 710
TOTAL GENERAL PROVISIONS	37 726 796	5 479 790	0	2 039 442	41 167 143

Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme au 31 décembre 2017 s'élèvent à 28 212,9 millions de FCFA dont 24 433,2 millions de FCFA d'avances sur consommations versées par les clients, 807,7 millions de FCFA d'emprunt contracté auprès de l'AFD pour le compte de l'Etat et garantis par SODECI sur les surtaxes, 2 972 millions de FCFA d'emprunts à moyen terme souscrits auprès de la SGBCI pour le financement des investissements (construction et équipement d'une direction régionale et d'un secteur à la Palmeraie, réhabilitation de divers centres).

Dettes de crédit-bail et contrats assimilés

Ce poste d'un montant de 3 118,5 millions de FCFA à fin décembre 2017 correspond à l'inscription au passif, conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, de la dette de crédit-bail consécutive au financement obtenu de la SGBCI, de la BICICI, de la BIAO et de la SIB pour le renouvellement du matériel roulant (parc auto) affecté à l'exploitation.



B. METHODES SPECIFIQUES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

Production et immobilisation des compteurs

Les matériels et outillages de l'entreprise comprennent des compteurs fabriqués par le département SOCA de la SODECI, qui font l'objet d'un traitement spécifique.

Les compteurs fabriqués sont initialement comptabilisés en stocks de produits finis et valorisés à leur coût de revient selon la méthode PUMP. Ils sont immobilisés par lots au fur et à mesure de leur installation chez les abonnés sur la base des sorties de stocks issus de l'inventaire permanent.

Les compteurs défectueux provenant du terrain donnent lieu à l'enregistrement d'écritures de cession d'immobilisations et de retour en stocks. Ces cessions sont imputées sur les lots les plus anciens de compteurs immobilisés.

Opérations liées aux contrats d'affermage de services publics : incidence sur la présentation des comptes annuels

SODECI détient un droit exclusif (non inscrit à l'actif) de production et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Etat de Côte d'Ivoire conformément au contrat d'affermage d'une durée de quinze ans signé le 04 octobre 2007 pour le même périmètre d'intervention que le précédent contrat d'affermage. De même, SODECI a signé en mai 1999, un contrat d'affermage exclusif pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan non valorisé à l'actif.

Immobilisations: Par application du contrat d'affermage, les comptes de la SODECI n'intègrent pas dans les immobilisations les biens mis à disposition par l'Autorité Contractante pour assurer la production et la distribution de l'eau en Côte d'Ivoire. De même, les comptes de SODECI ne présentent pas les immobilisations utilisées et mises à disposition par l'Autorité Affermante pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan.

Dettes et créances rattachées: Conformément au contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable, les frais de fonctionnement de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les travaux neufs, les branchements sociaux, le renouvellement des immobilisations, le contrôle du service affermé et le contrôle de la qualité de l'eau sont financés par des dotations comprises dans le prix de l'eau (Fonds de Développement de l'Eau) facturé aux usagers.

La SODECI gère dans ses comptes ce fonds qui couvre également l'écart de rémunération du fermier lié à la révision contractuelle. Ce fonds affiche un solde comptable déficitaire de 81 040,1 millions de FCFA au 31 décembre 2017. De même, la surtaxe Fonds National de l'Eau (FNE), deuxième volet des taxes spéciales sur l'eau (Loi de Finances 1994), destinée au paiement des emprunts contractés par l'Etat, au financement de l'étude et la réalisation des travaux d'hydraulique villageoise et urbaine, est comptabilisée dans des comptes de passif dès l'émission de la facturation Eau. Elle est apurée pour la part encaissée qui est reclassée dans des comptes séparés de manière à faire apparaître d'une part les surtaxes facturées non encaissées et d'autre part les surtaxes encaissées à reverser, diminuée des reversements. Le solde des surtaxes encaissées à reverser est de 16 106,3 millions de FCFA au 31 décembre 2017.

Conformément au contrat d'affermage du service d'assainissement, la contribution développement assainissement (CDA) est exclusivement affectée au financement de la réalisation des programmes de travaux neufs et de renouvellement, de branchements sociaux, au remboursement de la dette et au contrôle. Au 31 décembre 2017, le solde de la CDA et déficitaire de de 232,3 millions de FCFA. Compte tenu des ressources disponibles sur la contribution au titre du remboursement du prêt AFD pour un montant de 1 386,2 millions de FCFA, les ressources nettes de la contribution assainissement s'établissent à 1 153,9 millions de FCFA à fin 2017.

Ventilation du chiffre d'affaires par activités (en MFCFA)

Désignation	2016	2017	
Vente d'eau HT	54 008	54 996	
Travaux	27 760	30 205	
Services vendus	4 222	4 106	
Produits accessoires	1 993	1 963	
Chiffre d'affaires	87 983	91 270	



C. AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives au Compte de résultat Chiffre d'affaires eau

Par courrier daté du 14 août 2008, le Ministère des Infrastructures Economiques a confirmé la nouvelle rémunération de SODECI fixée à 250 FCFA/m3, hors taxes, avec date d'effet au 21 février 2008. Par ailleurs, le contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine de l'eau potable prévoit la révision du tarif de vente de l'eau en fonction de la variation du prix de certains intrants, notamment les produits de traitement et l'électricité. Conformément à ce courrier et en application de cette disposition contractuelle (article 48 du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire), le montant de la révision contractuelle évalué à 12 874 millions de FCFA au titre de l'exercice 2017 a été prélevé sur le Fonds de Développement de l'Eau. Ce montant est compris dans le chiffre d'affaires eau.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les indemnités de fonction versées aux membres du conseil d'administration en 2017 au titre de l'exercice 2016 sont de 26 millions de FCFA.

Résultat Hors Activités Ordinaires

Le résultat hors activités ordinaires (HAO) au 31 décembre 2017 s'établit à 457,1 millions de FCFA (bénéfice) et correspond à l'écart positif entre :

- la perte sur les cessions d'immobilisations de 188,9 millions de FCFA
- les produits divers HAO de 734,1 millions de FCFA (dont 712,4 millions de FCFA de crédit d'impôt pour création d'emplois et pour investissements) diminués de charges diverses HAO de 88,1 millions de FCFA.

Engagements Reçus	Engagements Donnés		
23 010	6 142		

Composition du capital et filiales

Composition du capital:

ERANOVE		46,07%	SIDIP	4,81%
Etat de Côte d'Ivoire		3,25%	Divers privés	39,15%
FCP SODECI	6.72%			

Engagements financiers (hors bilan en millions de FCFA)

Les avals, cautions et garanties sont essentiellement des cautions données et reçues dans le cadre des marchés de travaux, de cautions fiscales (douanières) et contractuelles (affermage eau potable et assainissement), ainsi que lignes de crédits dont dispose la SODECI auprès des banques locales.

Filiales:

SODECI détient 85% du capital de LOGIVOIRE (Société à responsabilité limitée de promotion immobilière) destinée à la réalisation de logements pour les agents. Elle détient également 33% (211,2 millions de FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité

(GS2E) créé en juillet 2006 avec la CIE et 17% (8,5 millions de FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés respectifs.

Situation fiscale latente : Analyse de l'impôt différé (ID)

Elle résulte des décalages temporaires d'imposition (Congés payés personnel, autres provisions non déductibles). Conformément aux prescriptions du SYSCOHADA, les ID ne sont pas comptabilisés, seul l'impôt exigible au cours de l'exercice est comptabilisé.



Environnement économique et social

Le Ministère de l'Economie et des Finances indique une évolution favorable de l'activité en 2017 grâce à un environnement incitatif des affaires lié aux différentes mesures mises en œuvre et au démarrage de l'exécution des projets du PND 2016-2020. Le taux de croissance du PIB est estimé à +8%.

La Côte d'Ivoire pays leader de la zone UEMOA confirme, selon les analystes du FMI (rapport 2017), sa position de pays pré-émergent en Afrique subsaharienne.

Parmi les faits marquants de l'année 2017, on peut retenir :

Au plan international:

- L'entrée de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité de l'ONU comme membre non permanent pour une durée de deux ans;
- Le gain de deux places de la Côte d'ivoire dans le dernier rapport Doing Business de la Banque Mondiale;

- La tenue à Abidjan du 5e sommet UA/UE qui a vu la participation de 83 chefs d'Etats et de Gouvernements;
- L'approbation par le Millennium Challenge Corporation (MCC) d'un programme de 524 millions de dollars au profit de la République de Côte d'Ivoire en vue de stimuler la croissance économique.

Au plan national:

- L'inauguration par le chef de l'Etat du barrage hydroélectrique de Soubré (275 Mw) et le lancement des travaux du futur barrage de Gribo (112 Mw);
- L'approbation du programme « Eau Pour Tous » en Conseil des Ministres d'un montant estimé à 1 300 milliards de FCFA.

Evénements post-clôture

Néant.











SIEGE SOCIAL

1, Avenue Christiani, Treichville,

Abidjan / 01 BP 1843 Abidjan 01 / Tel.: (+225) 21 23 30 00

Courriel: sodeci@sodeci.ci